



La profession comptable libérale au service de l'économie

Qui sont-ils?

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel
assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

L'Expert-Comptable c'est :

- Le conseil permanent du chef d'entreprise
- L'anticipation à travers la mise en place d'une stratégie pour votre entreprise
- L'accompagnement au quotidien (tableau de bord, gestion prévisionnelle)
- Le spécialiste de la création et de la transmission d'entreprise



**Les Experts-Comptables,
accélérateurs de progrès**

OEC - Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cézairi 13298 Marseille Cedex 20
Tel 04 91 16 04 20 - Fax 04 91 16 04 27
E-mail : oeccpacac@oeccpacac.com.fr - Site : www.experts-comptables-pacac.fr

Experts-comptables de Justice

Le nouveau bureau est désigné

Au cours de l'assemblée générale de la section autonome du ressort des Cours d'appel d'Aix en Provence et de Bastia, membre de la Compagnie Nationale des Experts Comptables de Justice qui s'est récemment tenue à Aix-en-Provence, Constant Viano Expert-Comptable à Nice a été élu Président pour une durée de 2 ans succédant à Alain Charny Expert-Comptable à Marseille.

Le nouveau bureau pour l'année 2009 comprend :

- Jean Avier : Vice Président, Expert-Comptable à Marseille,
- Philippe Dewerd : Secrétaire, Expert-Comptable à Draguignan,
- Jean Marc Dauphin : Trésorier, Expert-Comptable à Marseille,
- Jacques Kalpac et Jacques Naearian : délégués auprès du Conseil National,
- Pierre-Henri Combe, Gérard Lasch, Alain Charny : délégués auprès de l'Union des Compa-

gnies d'Experts près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

Le bureau s'est fixé comme objectifs pour l'année 2009 d'assurer la représentation de ses membres auprès des autorités judiciaires et administratives, d'organiser des actions de formation, et la préparation d'un colloque qui se déroulera dans le courant du dernier trimestre.

La section autonome Aix-Bastia, membre de la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de Justice a vocation à regrouper les experts-comptables,

membres de l'Ordre des experts-comptables et les titulaires du diplôme d'expertise comptable inscrits sur les listes prévues par la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11 février 2004 relative à l'expertise judiciaire et aux articles R 122-25 et R-222 5 du Code justice administrative. Elle est membre de l'Union des Compagnies d'Experts près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Elle compte actuellement 50 membres. La C.N.E.C.J compte au plan national 480 membres actifs et 80 membres honoraires.



LES NOUVELLES PUBLICATIONS DU 7 AU 13 MARS 2009

Bouches-du-Rhône :
Marseille : Alain Charny
Aix-en-Provence :
Jacques Ruinet
Cour d'appel : Pierre-
Henri Combes

Alpes-Maritimes :
Grasse : Gérard Laseh
Nice : Constant Viano
Cour d'appel : Constant
Viano

Var
Toulon : René Mouren
Draguignan : Philippe
Deweerd
Cour d'appel : Philippe
Deweerd

Corse
Lynne Bonnier

Chez les experts comptables judiciaires

La Chambre régionale des experts comptables judiciaires s'est réunie le 6 février sous la présidence de Constant Viano, et a préparé son plan d'action pour l'année 2009. Elle a décidé de maintenir la cotisation au même montant que l'année précédente et le budget prévisionnel a été voté à l'unanimité. Puis elle a choisi ses représentants devant les différentes juridictions de son ressort.

Il a été décidé d'organiser un colloque sur les missions auprès des tribunaux de commerce, le 18 septembre 2009 à Aix-en-Provence, et de le placer sous l'autorité du Premier président de la Cour. Ce colloque sera ouvert aux experts-judiciaires et aux experts-comptables de la région.

Puis le président Viano a indiqué qu'il comptait fédérer tous les experts-comptables de Justice de la région, en relançant les experts n'ayant pas encore rejoint la section.

Les prochaines dates de réunion de la Chambre ont été prévues pour les vendredis 12 juin au Cannet des Maures et 18 septembre à Aix-en-Provence.



La Chambre régionale a sacrifié à la traditionnelle photo de ses membres.



Jean-Jacques De Ronchi,

président du Conseil régional Marseille-Pacac de l'Ordre des experts-comptables

Après 46 années de pratique en solo à Marseille, cours Lieutaud, Jean-Jacques De Ronchi, expert-comptable, a décidé de vendre son cabinet pour se consacrer pleinement à ses confrères et à sa profession. Fraîchement élu président du Conseil régional Marseille-Pacac de l'Ordre des experts-comptables, presque en même temps que médiateur du crédit pour le département et la région, il a bien voulu, en compagnie de Philippe Dolorian, secrétaire général, nous recevoir au 14e niveau de la Tour Méditerranée où l'Ordre a repris ses quartiers, un temps délaissés. Rencontre.

Elu à l'unanimité des 24 membres de l'Ordre le 12 décembre dernier pour un mandat de deux ans, Jean-Jacques De Ronchi a quitté sa Franche-Comté natale pour Marseille en 1968. Marié et père de 4 enfants, il a aussi 3 petits-enfants. Téléphile (Arte), il est surtout passionné par la lecture et l'histoire des Croisades. Entouré d'une équipe de permanents « solides et dévoués », le nouveau président est d'abord un syndicaliste. Ancien président du syndicat Experts-Comptables de France (ECF), il compte sur le maillage de l'organisation ordinale et sur les jeunes élus pour œuvrer efficacement.

Tpbm : Comment est organisé le Conseil régional ?

Jean-Jacques De Ronchi : Depuis quelques années déjà, nous avons un président délégué par département, c'est-à-dire un vice-président. En Corse, c'est une Chambre des experts-comptables, dans les Alpes-Maritimes, une Commission administrative, et nous avons deux permanences à Avignon et à Toulon. Tout cela sert la proximité de notre profession, en prise plus directe avec les entreprises qui ont besoin de pouvoir profiter des services mis en place par le Conseil supérieur, et les institutions.

Tpbm : Quelles sont les grandes lignes de votre programme ?

J.-J. De R. : 98 % des experts-comptables étant aussi commissaires aux comptes, nous jouons la synergie pour toutes nos préoccupations communes, comme par exemple la formation. Les deux présidents de l'Ordre et de la Compagnie partagent d'ailleurs le même bureau physique ici, à la Tour Méditerranée. Au passage, nous sommes copropriétaires des locaux, deux tiers pour l'Ordre, un tiers pour la Compagnie.

Tpbm : Vous avez une mission régalienne ?

J.-J. De R. : Oui, nous dépendons de Bercy. Et par rapport à nos obligations, notre préoccupation première sera la prévention du risque pénal afin d'éviter aux confrères de se voir juger a priori pour être ensuite, la plupart du temps, relaxés. Nous allons diffuser auprès d'eux, par petits groupes, et dans chaque département, une information claire à ce sujet. Et comme pour être respecté il faut être respectable, nous allons renforcer encore le contrôle qualité. Un contrôle confraternel, et non pas policier. J'en ai l'habitude puisque j'ai été moi-même, pendant douze ans, contrôleur qualité.

Tpbm : Être respecté suppose aussi de bien faire connaître la profession à son environnement ?

J.-J. De Ronchi : Tout à fait. Nous avons de très bonnes relations avec les professions complémentaires, notaires, avocats. J'ai déjà pris rendez-vous avec leurs représentants comme avec ceux du Parquet et de la Police judiciaire, pour leur rappeler notamment que les chefs d'entreprise ont leur propre responsabilité. Et pour évoquer avec eux nos contraintes de profession citoyenne, tenue à un devoir de

révélation et à une obligation de déclaration de soupçon renforcée dernièrement par celle de signaler aussi les déviations fiscales... Où cela commence-t-il ? Où cela s'arrête-t-il ? C'est là un point essentiel qu'il faudra éclaircir si l'on ne veut pas voir des confrères mis en cause inconsidérément.

Tpbm : Les jeunes ne sont-ils pas freinés par cette perspective ? Et par le travail de l'expert, que l'on dit harassant ?

J.-J. De R. : Cela est faux ! Avec mes jeunes élus, je vais d'ailleurs m'attacher à démythifier l'image de la profession. Dire comme certains qu'on travaille jusqu'à 80 heures par semaine, c'est une légende ! Lorsqu'on a des responsabilités, on passe certes plus de temps, mais cela ne signifie pas que l'on travaille plus. Cela est vrai dans toutes les entreprises. Alors c'est vrai qu'actuellement, seulement un diplômé sur deux s'installe comme libéral. Il faut absolument augmenter cette proportion.

Tpbm : Parlez-nous de l'accès au diplôme.

J.-J. De R. : La Directive européenne Services devrait mettre tout le monde au diapason. En attendant, le Conseil supérieur effectue un gros travail afin que le nivellement ne se fasse pas au détriment de la qualité. Mais force est de constater que la France compte beaucoup moins d'experts-comptables que ses voisins européens.

Tpbm : Quid de l'exercice au quotidien ?

J.-J. De R. : Il est grandement facilité depuis l'arrivée de la télétransmission auprès des administrations et l'ouverture de notre portail professionnel « jodeclare.com » qui fonctionne plutôt bien. Nous allons sensibiliser nos confrères pour qu'ils y viennent en plus grand nombre et pour cela, faire en sorte que cette utilisation soit gratuite, autrement dit supportée au moins en grande partie par les cotisations.

Tpbm : On parle beaucoup du visa fiscal...

J.-J. De R. : La loi a été votée. Pour l'heure, le Conseil supérieur, les deux syndicats IFEC et ECF et les centres et associations de gestion agréés ont jusqu'à fin 2009 pour trouver une solution au fonctionnement de ces derniers, en remplacement du coefficient de majoration de 1,25 applicable aux non adhérents, peu satisfaisant en termes d'équité et de saine concurrence. Mais rien ne transpirera sans doute avant les élections de mars au Conseil supérieur...

Tpbm : Comment abordez-vous la crise ?

J.-J. De R. : En courbant le dos, comme tout le monde. Et en opérant un retour aux fondamentaux. Notre métier, c'est 50 % de technique et 50 % d'humain. Nous sommes bien conscients que certains de nos clients vont avoir des problèmes pour le règlement de nos honoraires. Surtout moi, qui viens d'être nommé médiateur crédit. Ils s'en souviendront certainement dès la sortie de crise. Alors...

➤ PROPOS RECUEILLIS
PAR YVES BERTAUDON

TÉLÉ DÉCLARATION. Simplifier les démarches

Un nouvel outil est à la disposition des cabinets d'experts comptables : jedeclare.com propose une simplification des démarches de télé déclaration.

Les experts comptables l'ont rêvé, jedeclare.com l'a fait ! Désormais, les procédures de télé déclaration sont grandement simplifiées grâce à ce site qui facilite des procédures souvent très complexes. Fini la paperasse, les timbres et les montagnes d'enveloppe, la dématérialisation des déclarations de résultat «à la source» via jedeclare.com propose une solution pour transmettre les données des cabinets d'experts comptables à tous les destinataires : DGFIP, OGA, ainsi qu'aux banques partenaires. Le tout grandement simplifié. Outil précieux que Pierre Beyrand, président de la Commission administrative de Nice, a présenté lors d'une conférence le 5 mars dernier, au cours de laquelle son utilisation

a été clarifiée. «Nous avons avant tout cherché à résoudre la difficulté, et créer un outil qui gère la complexité de ces démarches», explique Pierre Beyrand, président de la Commission administrative de Nice. Avec pour avantage notable de faciliter les échanges entre les cabinets et les banques, et de réduire les coûts.

Le site est bien sûr grandement sécurisé pour permettre l'échange des données bancaires, et pour tous ceux qui souhaite s'y inscrire, une aide et une initiation sont également proposées.

Prochain rendez-vous : la Commission administrative de l'Ordre des Experts-Comptables des Alpes-Maritimes organise, avec la direction des services fiscaux des Alpes-Maritimes

une rencontre fiscale annuelle où il sera débattu de certains points dont la «Loi de Finances 2009» jeudi 2

avril à partir de 15h dans les locaux de l'Hôtel des Finances de Cadeïa Nice M-P.V



Experts-comptables

Le point sur les télétransmissions

Une réunion s'est tenue le 5 mars dernier à l'aéroport de Nice Côte d'Azur pour familiariser les membres de l'Ordre à la dématérialisation.



Pierre Beyrand, Sylvie Roulle et Stéphane Gash : objectif dématérialisation pour l'ordre des experts-comptables des Alpes-Maritimes par le biais de sa commission administrative.

En France, l'essentiel des informations économiques, fiscales et sociales reposent sur un système déclaratif mis à la charge des chefs d'entreprises.

Autre particularité du système français : ce système déclaratif ne cesse de s'agrandir et de se complexifier...

"Prenons l'exemple de la CSG, avec une base de calcul d'abord abattue de 5%, puis de 3% sur les salaires brut, mais sans abattement pour les autres catégories de revenus", explique Pierre Beyrand, président départemental de l'Ordre des experts-comptables. **"Cet impôt était à l'origine complètement déductible, puis il s'est scindé en deux parties : l'une déductible, l'autre non. Collectée par les employeurs d'abord sur les salaires et depuis janvier 2008 également sur les dividendes. Enfin, la CSG s'est encore complexifiée avec l'apparition du prélèvement social, de la contribution additionnelle au prélèvement social, la contribution pour le remboursement de la dette sociale et maintenant le RSA..."**

Et de souligner que les exemples similaires de multiplication et de complexification des obligations déclaratives des entreprises sont légions.

"Heureusement, le chef d'entreprise peut utiliser les compétences d'un allié précieux qui va prendre à son compte le fardeau déclaratif : son expert-comptable."

Grâce à cette aide et aux contacts que le professionnel aura noués avec le service des impôts, l'URSSAF, l'ASSEDIC et bien d'autres, le chef d'entreprise pourra se consacrer entièrement à son métier, et ainsi créer des richesses.

Cependant, pour se substituer ainsi aux obligations de chef d'entreprise et réaliser sa mission tout en respectant les impératifs et les délais drastiques imposés, l'expert-comptable a désormais besoin d'un outil performant et moderne créé par la profession, en adéquation avec son organisation: c'est le portail jedeclare.com

D'où cette réunion où tous les professionnels ont été conviés, et suivie par plus de 120 personnes.

Pour Pierre Beyrand, "un autre challenge ouvert à l'expert-comptable est celui des synergies génératrices de valeur ajoutée qu'il peut créer avec le secteur bancaire. Si, par le biais de la télédéclaration, les banques peuvent obtenir avec un mois ou deux d'avance les bilans des entreprises, c'est autant de temps gagné pour décider d'un crédit. Si les relevés de comptes destinés au traitement comptable peuvent être téléchargés par le cabinet, le bilan pourra sortir encore plus vite et de son côté, la banque pourra économiser des frais d'impression et d'envoi des relevés à son client."

L'échange dématérialisé de données entre les experts-comptables et les banquiers doit donc se traduire par des

gains de productivité qui ne manqueront pas de profiter aux clients des deux partenaires. **"Enfin, même si ce n'est qu'une modeste contribution, tous ces échanges dématérialisés participent à la préservation de l'environnement."**

Un sentiment partagé par Stéphane Gash, directeur des études informatiques du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, qui inaugurerait à Nice (dont il est originaire) une série de rendez-vous destinés à expliquer les différentes possibilités offertes par le portail jedeclare.com : "le portail déclaratif existe depuis avril 2001. Nous avons d'abord travaillé sur les fondamentaux, et depuis trois ans nous avons la possibilité d'envoyer aux établissements bancaires les liasses fiscales. Réciproquement, nous récupérons les relevés bancaires pour les intégrer dans les logiciels des cabinets. Dernière évolution : la récupération des factures électroniques. Depuis un an, la profession s'y prépare. C'est aujourd'hui une réalité. Nous traitons plus de 900.000 liasses par an. Cette réunion nous permet de toucher tous les professionnels qui n'avaient pas encore fait la démarche de dématérialiser à la source. Nous sommes là pour leur expliquer que c'est facile." Preuve de cette facilité : la formation n'aura duré qu'une demi-heure pour les experts-comptables des Alpes-Maritimes et de l'est varois, conviés à cet atelier pratique niçois.

Isabelle Auzias

BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille : Alain Charmy
Aix-en-Provence : Jacques
Ruinet
Cour d'appel : Pierre-
Henri Combes

ALPES-MARITIMES :

Grasse : Gérard Lasch
Nice : Constant Viano
Cour d'appel : Constant
Viano

VAR

Toulon : René Mouren
Draguignan : Philippe
Deweerd
Cour d'appel : Philippe
Deweerd

CORSE

Lynne Bonnier

CHEZ LES EXPERTS COMPTABLES JUDICIAIRES

La Chambre régionale des experts comptables judiciaires s'est réunie le 6 février sous la présidence de Constant Viano, et a préparé son plan d'action pour l'année 2009. Elle a décidé de maintenir la cotisation au même montant que l'année précédente et le budget prévisionnel a été voté à l'unanimité. Puis elle a choisi ses représentants devant les différentes juridictions de son ressort. Il a été décidé d'organiser un colloque sur les missions auprès des tribunaux de commerce, le 18 septembre 2009 à Aix-en-Provence, et de le placer sous l'autorité du Premier président de la Cour. Ce colloque sera ouvert aux experts-judiciaires et aux experts-comptables de la région. Puis le président Viano a indiqué qu'il comptait fédérer tous les experts-comptables de Justice de la région, en relançant les experts n'ayant pas encore rejoint la section. Les prochaines dates de réunion de la Chambre ont été prévues pour les vendredis 12 juin au Cannet des Maures et 18 septembre à Aix-en-Provence.



LA CHAMBRE RÉGIONALE A SACRIFIÉ À LA TRADITIONNELLE PHOTO DE SES MEMBRES.

G. J. M.



« DROIT

*Experts-Comptables
de Justice*

Nouveau bureau

EXPERTS-COMPTABLES DE JUSTICE.

Le nouveau **bureau** est désigné

Au cours de l'assemblée générale de la section autonome du ressort des Cours d'Appel d'Aix-en-Provence et de Bastia, membre de la Compagnie Nationale des Experts Comptables de Justice qui s'est récemment tenue à Aix-en-Provence, Constant Viano Expert-Comptable à Nice a été élu Président pour une durée de 2 ans succédant à Alain Chamy Expert-Comptable à Marseille. Le nouveau bureau pour l'année 2009 comprend :

- Jean Avier : Vice Président, Expert-Comptable à Marseille,
- Philippe Dewerdit : Secrétaire, Expert-Comptable à Draguignan,
- Jean Marc Dauphin : Trésorier, Expert-Comptable à Marseille,
- Jacques Kalpac et Jacques Naearian : délégués auprès du Conseil National,
- Pierre-Henri Combe, Gérard Lasch, Alain Chamy : délégués auprès de l'Union des Compagnies d'Experts près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Le bureau s'est fixé comme objec-



tifs pour l'année 2009 d'assurer la représentation de ses membres auprès des autorités judiciaires et administratives, d'organiser des actions de formation, et la préparation d'un colloque qui se déroulera dans le courant du dernier trimestre.

La section autonome Aix-Bastia, membre de la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de Justice a vocation à regrouper les experts-comptables, membres de l'Ordre des experts-comptables et les titulaires

du diplôme d'expertise comptable inscrits sur les listes prévues par la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11 février 2004 relative à l'expertise judiciaire et aux articles R 122-25 et R-222 5 du Code justice administrative. Elle est membre de l'Union des Compagnies d'Experts près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Elle compte actuellement 50 membres. La C.N.E.C.J compte au plan national 480 membres actifs et 80 membres honoraires.